



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MAI 2018**

SALLE BEAUPLAN

Un conseil municipal plutôt long, s'étant achevé après minuit. La lecture des 21 délibérations (augmentées d'une 22^{ème} sur le Comité d'Éthique) a été particulièrement monotone, avec les 9 premiers points consacrés à la clôture de l'exercice 2017, l'affectation des résultats 2017 et l'adoption du budget supplémentaire de la Commune et de l'Assainissement. Deux délibérations ont été plus animées que les autres : la délibération numéro 5 sur l'adoption du budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2018 et la délibération numéro 11 sur l'attribution du marché relatif à l'acquisition de tribunes télescopiques-sièges-planchers à l'Espace Jean Racine (EJR).

La Note de synthèse de la délibération N°5 a fait apparaître de nombreuses dépenses non initialement prévues, ni dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB), ni dans le budget primitif : par exemple des frais d'études supplémentaires à hauteur de 60000€ ou des dépenses imprévues de 100000€. Les questionnements se sont faits plus incisifs sur le marché relatif au changement des gradins de l'EJR : + 245000€ de prévisions pour leur aménagement en 2018. Cette somme doit être incluse dans les 454038 € HT attribués à la société Master Tribune à la suite de la délibération N°11.

Les élu.e.s SREM ont voté contre ces deux délibérations compte tenu du fait que l'appel d'offre (international) pour le gradinage de l'EJR aurait dû être logiquement déclaré infructueux. Sur 12 candidats ayant retiré l'appel d'offre, seulement deux ont remis une proposition avant la date de clôture. L'une de ces propositions n'étant pas administrativement recevable, un seul dossier a été remis et validé par la Commission d'Appels d'Offres. Dès lors il n'y a pas eu de mise en concurrence véritable et le budget initial de 300000€ se trouve en outre augmenté à plus de 450000€. Dans ce cas, le code des marchés publics préconise de rendre l'appel d'offre infructueux. Une alternative aurait été de passer en marché négocié (procédure courte sur un mois basée sur la simple étude des devis). Le choix d'une plateforme informatique, « Internet Collectivity », payante à hauteur de 5% sur la générosité des Saint-Rémois dans le cadre du financement participatif pour la réfection des gradins (délibération N°18), confirme le choix des élu.e.s de ne pas soutenir ce projet.

À noter la présentation du dispositif « Participation Citoyenne » par la gendarmerie de Chevreuse, supposé faire baisser l'insécurité dans notre commune par l'action volontaire et vigilante des Saint-Rémois à surveiller leur environnement et prévenir au besoin les services d'ordre. Ce dispositif est gratuit.

La séance du conseil municipal s'est terminée par une intervention de Dominique Dufrasnes sur la promotion des liaisons douces, en particulier sur la proposition d'une nouvelle liaison entre le centre ville et Gif qui pourrait accompagner les travaux de renaturation de l'Yvette, et sur l'expérimentation de véhicules autonomes. Une altercation entre Saint-Rémy Toujours et le Maire sur l'attribution des responsabilités relatives à l'incident rue de Paris a - tristement - conclu la séance.

VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

Présents élus SREM : Dominique Dufrasnes, Agnès Bosdarros, Luc Bergé, Sandrine Nguyen, Jérôme Pompeigne

- Présentation du dispositif « Participation Citoyenne » par la gendarmerie de Chevreuse
- Approbation du PV du 11 avril 2018
- Informations sur décisions depuis le CM du 11 avril 2018

Remarques sur les Résolutions 26-27 : Erreur sur le point 26 - 6 000 € au lieu de 60 000 €

Question A. Bosdarros : Est ce que les 29400 € correspondent au budget des études prévues dans le budget de l'équipe majoritaire ? Pourrions-nous avoir un peu plus de détails ?

Réponse Maire : Les études concernent une requalification du complexe sportif : pas l'ensemble des activités. Exemple du Karaté, la Loge est invisible et des aménagements doivent être faits à l'accueil.

Question S. Nguyen : Concernant le dossier 28, nous sommes tout à fait d'accord avec le choix du prestataire l'ESAT d'Aigrefoin. Dans un souci de répondre aux mieux aux administrés qui nous interpellent régulièrement au sujet de l'entretien des espaces verts de la commune, nous souhaiterions avoir des précisions concernant le contenu de ce contrat. Et serait-il possible d'avoir accès à ce contrat lorsqu'il sera notifié ?

Réponse Maire : Renouvellement du contrat existant : Le nouveau contrat arrivera prochainement. Qui entretient Quoi ? Des prestataires différents (cimetière, terrain de foot, le parc de la mairie).

Question J. Pompeigne : Au sujet des espaces verts, qu'est-il prévu pour la clairière ? L'herbe est très haute, et les équipements ne sont plus accessibles notamment le parcours de santé. Il faudrait faucher l'herbe rapidement pour que nous puissions en profiter pendant les beaux jours.

Réponse D. Menard : je m'engage à faire intervenir les Services Techniques rapidement.

1- Adoption du Compte Administratif de la Commune – Exercice 2017

On prend acte

2- Adoption du Compte de gestion de la Commune – Exercice 2017

Question A. Bosdarros : Monsieur le maire, nous ne pouvons pas confirmer les éléments correspondant à la présentation du budget principal 2017 qui viennent de nous être présentés. Nous voterons contre cette délibération.

POUR : 14 (non vote du Maire)

CONTRE : 9

ABSTENTION : 5

3- Affectation du résultat du Budget de la commune – Exercice 2017

POUR : 20

CONTRE : 9

4- Bilan des acquisitions et des cessions immobilisations - Exercice 2017

On prend acte

5- Adoption du budget supplémentaire de la commune - Exercice 2018

Commentaire A. Bosdarros : Concernant les dépenses du poste 2135 Dans la continuité de notre position, nous voterons contre. Nous expliquerons pourquoi dans la délibération n°11.

POUR : 20

CONTRE : 9

6- Adoption du Compte administratif du budget Assainissement - Exercice 2017

On prend acte

7- Adoption du Compte de gestion du budget Assainissement - Exercice 2017

POUR : unanimité

8- Affectation du résultat du Budget Assainissement - Exercice 2017

POUR : unanimité

9- Adoption du budget supplémentaire de l'Assainissement - Exercice 2018

POUR : unanimité

10- Attribution du marché relatif à la démolition et au désamiantage des bâtiments communaux

POUR : 26

ABSTENTION : 3

11- Attribution du marché relatif à l'acquisition de tribunes télescopiques-sièges-planchers à l'espace Jean Racine

Commentaire A. Bosdarros : Reprenons le contexte : sur 12 dossiers retirés, 2 dossiers ont été remis à date dont 1 incomplet administrativement. Comment pouvez-vous écrire que Master Tribune est la société apparue économiquement la plus avantageuse ? Et en plus avec un montant supérieur au budget préliminaire ?

Dans ce cas, le code des marchés publics préconise de rendre l'appel d'offre infructueux et nous aurions eu la possibilité de le passer en marché négocié (procédure courte sur un mois). Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

POUR : 20

CONTRE : 9

12- Ajustement des horaires scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2018

POUR : unanimité

13- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

POUR : unanimité

14- Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

POUR : unanimité

15- Fixation du nombre de représentants du personnel au CHCT et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités

POUR : unanimité

16- Recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels

Question A. Bosdarros : Quel type de contrats sera appliqué ? Quel est le nombre de personnes concernées ?

Réponse : CDD. Cette mesure concerne 4 emplois d'été (minimum 16 ans).

POUR : unanimité

17- Primes spéciales d'installation

Question L. Bergé : M. le Maire, question de néophyte : quel montant représente cette prime d'installation en pourcentage de salaire et à qui s'applique-t-elle à la mairie

Réponse : Pas de pourcentage particulier. La prime est donnée aux nouveaux fonctionnaires précédemment contractuels (réussite aux concours etc.). Cela concerne au plus une personne par an.

POUR : unanimité

18- Financement participatif

Question L. Bergé : M. le Maire, la plateforme « Internet Collecticity » sera ouverte 4 mois, plus un de prorogation. A partir de 5000 €, une commission de 5% sera prélevée sur tout montant donné par les St Rémois. Supposons que 100000 € - qui est la somme originellement visée – soit atteint, ce n'est que 95000 € qui serviront à financer l'opération de gradinage. C'est un peu cher pour un appel à la gentillesse de nos concitoyens. N'auriez-vous pas pu trouver des sites plus altruistes pour recueillir des fonds ?

Réponse : On est obligé de passer par ce portail dans le cadre de la fonction publique territoriale.

POUR : 20

CONTRE : 5

ABSTENTION : 4

19- Adhésion au dispositif « Participation Citoyenne »

POUR : unanimité

20- Convention avec EPFIF

POUR : 28

ABSTENTION : 1

21- Subvention communale à l'association PEEP Lycée de la Vallée

POUR : unanimité

22- Comité éthique et transparence : désignation d'un membre issu de la société civile (accepté en début de CM)

POUR : unanimité

Questions diverses :

Question D. Dufrasnes : J'aurai deux questions à poser :

Monsieur le Maire les liaisons douces, notamment sur le PNR, sont aujourd'hui au centre de toutes les attentions. Plusieurs projets ont débuté ou vont débuter prochainement.

Je ne reviendrai pas sur la liaison de la Véloscénie entre St Rémy et Boullay-les-troux qui est d'un coût important même si ce projet présente un grand intérêt à nos yeux (je parle pour les élus SREM). Il n'a pas été conduit de manière raisonnée et a été fait en catimini. Cependant un projet de liaison douce a aussi débuté entre Port Royal et Magny les hameaux. Qu'en est-il de Saint Rémy ? Pouvons-nous espérer rapidement voir une liaison douce se concrétiser entre Saint Rémy centre au moulin de Vaugien ? Cela permettrait d'une part de renforcer l'attrait de notre commune d'un point de vue loisir et tourisme, et surtout à nos jeunes de se rendre à vélo de manière sécurisée au Lycée sans emprunter la rue de Paris ni la rue Ditte (chemin de la glacière). Cela permettrait également de se promener à vélo ou à pieds de Chevreuse au bout de Gif.

Nous sommes clairement le chaînon manquant.

Il est peut-être encore temps de profiter des travaux importants qui vont être menés pour la renaturation de l'Yvette pour mettre cette réalisation sur pied.

Réponse : Il existe une liaison douce du centre ville à Gif par le lycée. Une liaison douce le long de l'Yvette n'est pas envisageable car elle traverserait des terrains privés et une Znieff.

Ma seconde question porte sur le développement économique. Plusieurs expérimentations Transdev sont en cours sur plusieurs communes en France avec des véhicules autonomes. Nous croyons que mettre au point une expérimentation de ce type au domaine Saint-Paul permettrait de mettre Saint-Rémy en valeur. Cela apporterait un exemple concret pour consolider des projets de derniers tronçons entre des parkings déportés et le RER. Et ils peuvent être subventionnés, voire payés par IDFM et la RATP en compensation de ce qu'ils nous font subir. Pouvez-vous nous en dire plus sur vos projets dans ce domaine ?

Réponse : Un appel d'offre de navettes électriques vient d'être accepté (Forum Spring Saclay). Il vise à intensifier l'activité entrepreneuriale sur le domaine de Saint-Paul.